

Aider les organismes locaux à vivre et à croître



FONDS DÉSIGNÉ

Un fonds désigné vous permet de soutenir l'organisme sans but lucratif de votre choix. Fait par l'entremise de votre fondation communautaire, votre don procure à l'organisme désigné un financement permanent et les avantages de la planification de don et de services de gestion des placements.

Voici comment procéder :

- Vous désignez l'organisme que vous souhaitez soutenir.
- Vous faites un don à votre fondation communautaire : espèces, actions à valeur appréciée, titres immobiliers ou autres éléments d'actif.
- Nous créons un fonds spécial à votre nom ou à celui de l'organisme sans but lucratif choisi.
- Vous bénéficiez d'avantages fiscaux l'année même de votre don.
- Notre conseil verse les subventions à l'organisme sans but lucratif désigné.
- Nous nous occupons de toutes les formalités administratives, notamment la vérification de toute condition que vous pourriez fixer à l'attribution des subventions.
- Vous recevez des rapports périodiques des retombées de votre fonds.
- Votre don est placé dans un fonds de dotation investi à long terme. Seul le produit du fonds est utilisé pour répondre aux besoins de l'organisme. Ainsi, le capital de votre don demeure une source permanente de subventions, qui bénéficiera pour toujours à l'organisme désigné.

Une source de force et de stabilité

Wendell Pittman est bénévole à *Meals for Seniors*. Trois fois par semaine, il livre des repas au domicile de personnes âgées.

L'organisme bénéficiait depuis plus de dix ans du soutien de bénévoles et de la collectivité. Il comptait largement sur de petits dons et manquait d'un financement plus prévisible.

« Notre organisme avait besoin d'une source de financement plus stable, mais avait de la difficulté à accepter des dons importants ou complexes », reconnaît Mary Lynch, directrice générale de *Meals for Seniors*.

Après avoir parlé avec son conseiller financier et Mary, Wendell a décidé de créer un fonds désigné à sa fondation communautaire. Il a fait don d'une propriété locative qui devenait un poids pour lui à sa retraite.

La fondation communautaire a immédiatement vendu la propriété et a créé le *Meals for Seniors Fund*. Grâce à ce fonds, d'autres donateurs peuvent faire don d'éléments d'actif de tous genres et de toutes tailles. « Nous sommes enchantés de pouvoir travailler avec notre fondation communautaire, déclare Mary Lynch. Nous n'aurions jamais pu faire tout cela seuls. »



FONDACTIONS
COMMUNAUTAIRES
DU CANADA
ensemble pour tous.



FONDATIONS
COMMUNAUTAIRES
DU CANADA
ensemble pour tous.

Dix raisons de choisir les fondations communautaires

Un

Nous sommes un organisme local bien implanté dans la collectivité. Nous faisons partie d'un mouvement national que nous bâtissons par le partage.

Deux

Nous invitons les donateurs à participer à titre de bâtisseurs. Nous travaillons en étroite collaboration avec eux afin d'harmoniser leur vision philanthropique aux besoins de la collectivité.

Trois

Nous identifions les besoins à long terme et investissons dans des solutions qui permettent à nos collectivités de façonner elles-mêmes leur avenir.

Quatre

Nous avons une vision globale et inclusive d'une collectivité et accordons des subventions au plus grand éventail possible d'organismes et d'initiatives.

Cinq

Nous offrons un service souple et personnalisé. Nous acceptons une grande gamme d'actifs et assurons aux donateurs des avantages fiscaux optimaux.

Six

Nous établissons des fonds permanents pour assurer la vitalité à long terme des collectivités et d'autres fonds qui répondent à leurs besoins immédiats.

Sept

Nous multiplions les retombées de chacun des dons en les regroupant.

Huit

Nous croyons que la diversité est source de force. C'est pourquoi nous réunissons la collectivité toute entière pour susciter de nouvelles idées, favoriser la participation et renforcer la philanthropie locale.

Neuf

Nous gérons les ressources collectives de manière transparente et responsable. Nous sommes ouverts et accessibles.

Dix

Nous stimulons la vitalité de nos collectivités – ce climat unique et essentiel qui naît de la conviction que chacun y a sa place.

Autres avantages

Un fonds désigné est une façon idéale de soutenir un ou plusieurs organismes qui vous ont aidé ou touché. Votre don apporte à l'organisme plus que de l'argent. Il lui fait bénéficier du service de placements de votre fondation communautaire et de sa gestion éclairée des fonds de dotation. La fondation s'occupe aussi de toutes les formalités administratives, ce qui permet au personnel de l'organisme désigné de se consacrer pleinement à sa mission. Votre fondation communautaire facilite les formes de don les plus complexes, comme les dons différés ou les dons de valeurs mobilières ou immobilières.

Vous pouvez faire de nouvelles contributions à votre fonds en tout temps. Si l'organisme que vous avez désigné cesse ses activités ou change sa mission, le fonds peut être réorienté vers un autre organisme qui répond à vos objectifs philanthropiques.

Vivre ensemble. Au chacun pour soi, nous choisissons le chacun pour tous. Une société dans laquelle chacun se sent bien lorsque l'autre se sent mieux. Ensemble pour tous.

Nous faisons partie d'un mouvement national, qui réunit plus de 160 fondations communautaires d'un océan à l'autre.

Depuis 1921, année où nous avons commencé à mettre les donateurs en lien avec les besoins et solutions locales, notre seule et unique mission est de contribuer à la vitalité des collectivités.

Ensemble, nous aidons les Canadiens à se bâtir des lieux forts et résilients où il fait bon vivre et travailler.